



Procès verbal de saisie de droit d'associé

Par **IRAMA**, le **20/01/2022 à 13:27**

Bonjour, rn rn Toute da'port je vous souhaite une bon année 2022 rn rn (forgive my french)
desolern rn je suis dans un situation cretique, car j'ai un huissier de justice qui m'a transmi 2
procès verbal se matin, rn rn (Procès verbal de saisie de droit d'associé et valeurs
mobiliers) rn rn (Procès verbal de saisie de droit d'associé de saisie attribution a excution
successive) rn rn les deux procès ont adressé au nom de mon SASU, au je suis associé
unique, par contre la dette et l'annonce de jugement au mon nom propre, avant la creation de
ma societe. rn rn na ma connaissance que ma societe est une perssone moral!! rn rn donc ils sont
le droit de saisie ma societe? rn rn et si oui ils ont le droit de saisi, comment je peux payer mes
frait de societe et mes imots, TVA,..... rn rn par contre j'ai refu de signer le Procès verbal de
saisie de droit d'associé et valeurs mobiliers, et la personne qui m'a livree ces documents
m'avait dit que je doit rendre ma signature dans 48H rn rn Bien cordialement